RCS : CLERMONT FERRAND
Code greffe : 6303

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CLERMONT FERRAND atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2001 B 00152
Numéro SIREN : 434 759 031
Nom ou dénomination : CONTREMARQUE

Ce dépôt a été enregistré le 23/08/2013 sous le numéro de dépôt 4891

DEPOT N° 4891 09

23 AOUT 2013

CONTREMARQUE
Société par actions simplifiée au capital de 40.000 euros
Siège social : 36, rue de Sarliève – l'Arche 1
63800 Cournon d'Auvergne
334 759 031 RCS Clermont Ferrand

CERTIFIÉ CONFORME A L'ORIGINAL

PROCES-VERBAL
DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
EN DATE DU 22 avril 2013

L'an deux mille treize,

Le vingt-deux avril,
A onze-heure et demi,
Au siège de l'associé unique

La société LES VERGERS, société par actions simplifiée au capital de 37.000 euros, ayant son siège social situé 52/54, rue Châteaudun, 75432 Paris Cedex 09, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 498 483 494, dûment représentée par Monsieur Stéphane Le Tavernier,

Associé unique et propriétaire de la totalité des 400 actions d'une valeur nominale de 100 euros composant le capital de la société CONTREMARQUE.

Après avoir :

- Pris connaissance du texte du projet des décisions qui seront soumises à l'associé unique
- Donné la parole du Directeur Général afin d'entendre ses éventuelles observations.

L'associé unique a pris les décisions se rapportant à l'ordre du jour suivant :

- Révocation du Directeur Général ;
- Pouvoir pour l'accomplissement des formalités légales.

PREMIERE DECISION

L'Assemblée Générale décide ce jour de révoquer Madame Nathalie Meley, Directrice Générale de la société avec effet à compter de ce jour.

Cette décision est notifiée à Madame Nathalie Meley par remise en séance contre décharge d'un extrait du procès-verbal en faisant état.

Compte tenu du préavis de 3 mois qui lui est dû en application du contrat de mandat social conclu en date du 30 mai 2011, Madame Nathalie Meley cessera ses fonctions à compter du 22 avril 2013 et l'associé unique aura à se prononcer sur le quitus à lui accorder au titre de l'exercice clos le 31 mars 2013 lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes dudit exercice. Toutefois, la collectivité des associés décide de libérer Madame Nathalie Meley de l'exécution de ses fonctions à compter de ce jour de sorte qu'elle devra s'abstenir de tout acte susceptible d'engager la Société, étant entendu que Madame Nathalie Meley continuera à percevoir, jusqu'au 22 juillet 2013 sa rémunération habituelle.

Cette décision est adoptée.

DEUXIEME DECISION

L'associé unique confère tous les pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toute formalité requise.

Cette décision est adoptée.

De tout ce que dessus, il a été adressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture de l'associé unique.

L'associé unique
LES VERGERS
Représentée par Monsieur Stéphane Le Tavernier

remis en main propre
Bon pour accord
Le 22/04/2013